

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'An deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur
Didier ROUCHOUSE, Maire le 21 mars, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de
Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

PRÉSENTS :

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, M.
Guy VEROT, Mme Adeline BRUN, adjoints,
M. Yves BRAYE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie
ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à
partir de la délibération 2025_03_02), M. Philippe CELLE, M. François AKAKO, Mme Manon
GOURDY, Conseillers*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Mme Isabelle GAMEIRO pouvoir à Mme Adeline BRUN
M. André SAGNOL pouvoir à M. Philippe CELLE
Mme Karine PAULET pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE
M. Adrien DESSAILLY pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN*

ABSENTS EXCUSÉS :

*M. Jean-Louis LAVERGNE
M. Florent PARET
M. Hervé BONHOMME
Mme Delphine BONNET
Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2025_03_01)
Mme Laetitia SABATIER
Mme Emilie SAGNOL
M. Matéo DUMAS-PEYRACHON*

Secrétaire de séance : *Mme Ghislaine BERGER*

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget maison médicale

(Délibération n° 2025_03_06)

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024	+ 32 350.82 €
Report à nouveau	0.00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024	+32 350.82 €

Section d'investissement

Solde d'exécution	-25 433.22 €
Solde antérieur	- 85 167.87 €
Soldes des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement à la section d'investissement	- 109 601.09 €

Après en avoir délibéré

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la manière suivante :

Affectation en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	+32 350.82 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002	0.00 €

Membres en exercice	28
Présents	17
Représentés	4
Votants	21

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	21

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 01/04/2025
et publication sur le site internet
de la Mairie: 01/04/2025

Pour Copie conforme le : 01/04/2025
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE

